



*Concours annuel 2019 de photographies pour les adhérents de  
Générations Mouvement sur le thème  
« Tourset phares de France »*

## **Règlement**

Le concours photo de Générations Mouvement a pour objectif de promouvoir une activité de loisirs au sein de nos clubs, en développant l'expression artistique de nos adhérents.

La Fédération nationale laisse aux fédérations départementales le soin de centraliser les œuvres des adhérents souhaitant participer au concours national. Les fédérations organisent ou non une première sélection parmi les œuvres qu'elles recueillent et qu'elles adressent à la Fédération nationale. Les fédérations sont également Invitées à relayer auprès des clubs et des adhérents l'existence de ce concours. Les adhérents peuvent également participer à titre Individuel.

### **Ouverture du concours**

Le concours est ouvert exclusivement aux adhérents du Mouvement, à jour de leur cotisation. Une seule œuvre par candidat est autorisée. Les administrateurs nationaux, les membres de tous les groupes de travail nationaux ne peuvent pas concourir, ainsi que leurs conjoints. **Chaque participant déclare être l'auteur de la photo transmise et s'engage à ne pas proposer des œuvres provenant de banques d'images.**

### **Technique et support**

La technique demandée est la photographie, en noir et blanc ou en couleurs. Le support doit être numérique, **en haute définition** soit 3 millions de pixels. Il devra être téléchargé avec une copie de la carte d'adhérent sur le site [www.generations-mouvement.org](http://www.generations-mouvement.org), dans l'espace adhérent. Ils pourront remplir le formulaire de participation entre le **1<sup>er</sup> octobre 2018 et le 31 Janvier 2019**. Seules la date et l'heure de la réception de la photo feront foi. En cas de problème technique, vous pourrez contacter la Fédération nationale en envoyant un message sur [concours.photos2019@qmouv.org](mailto:concours.photos2019@qmouv.org).

### **Sélection**

Toutes les photos, en rapport avec le thème et au bon format, seront présentées sur une plateforme dédiée au vote et visibles par tous les Internauts du **5 février au 8 mars 2019**. Ceux-ci pourront sélectionner, via Facebook, leur photo préférée. Elles seront tirées en format 20x30 cm sur un support à leur convenance et présentées aux délégués lors des Journées nationales de Générations Mouvement 2019 afin qu'ils désignent les trois gagnants.

## Utilisation des œuvres

Aucun droit d'auteur ne sera versé par la Fédération nationale à l'occasion de la publication des clichés (Tambour Battant, site Internet [www.generatlons-mouvement.org](http://www.generatlons-mouvement.org), Facebook, ...).

Tout cliché montrant des personnes reconnaissables devra être accompagné d'une autorisation de droit à l'image signée des personnes concernées. En l'absence de ce document, les fichiers envoyés ne seront pas retenus.

## Récompenses

Vacancier, partenaire de Générations Mouvement, récompensera les 3 premières photos désignées par les délégués. Les lots seront remis au président de la Fédération des gagnants lors des Journées nationales 2019 ou envoyés par voie postale en lettre recommandée, en cas d'absence de celui-ci.

L'adhérent dont la photo aura été sélectionnée par les internautes recevra également un prix. Les gagnants s'engagent à accepter les prix sans possibilité d'échange ou de contre-valeur pécuniaire de quelque sorte que ce soit.

## Promotion

La promotion des œuvres primées sera organisée de la façon suivante :

- publication sur le site Internet de la Fédération nationale ;
- communication dans la lettre aux responsables et dans le *Tambour Battant*.
- présentation d'un diaporama sur Facebook...

Si les organisateurs souhaitent exploiter une photographie d'un participant, une autorisation sera demandée à celui-ci. Les œuvres seront rendues aux fédérations départementales des candidats.

## Respect et acceptation du règlement

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement, son non-respect entraînera le retrait du concurrent.

Toute contestation relative à l'interprétation et à l'application du présent règlement sera étudiée par les organisateurs, souverains dans leur décision, dans l'esprit qui a prévalu à la conception du concours. Le groupe Culture se réserve le droit de ne pas sélectionner une image hors sujet, au mauvais format ou qui porterait atteinte aux bonnes mœurs.

Fait à Paris le 30 mai 2018